

ASSURANCE CRÉDIT – MATRICE DES MODALITÉS DE COUVERTURE

LE TABLEAU CI-APRÈS PRÉSENTE COMMENT NOUS DÉTERMINERONS LES CARACTÉRISTIQUES CLÉS DES POLICES QUI SERONT OFFERTES AUX TITULAIRES.

MODALITÉS	CHANGEMENT
Limite de crédit discrétionnaire	Les entreprises ne seront pas toutes obligées de gérer leurs propres limites de crédit au moyen d'une limite de crédit discrétionnaire.
Paiement de la prime	Nouveauté : Prime minimale fixe de 100 % • Prime annuelle = ventes annuelles assurables prévues x taux de prime • Options de paiement par versements Nouveauté : Prime minimale fixe de 80 % avec ajustement annuel • Prime minimale annuelle = ventes annuelles assurables prévues x taux de prime x 80 % • Ajustement annuel = (ventes assurées réelles – (ventes annuelles assurables prévues x 80 %)) x taux de prime • Options de paiement par versements
Frais	Nouveauté : Frais d'approbation de crédit des acheteurs de 9 CAD ou 7 USD par approbation, par trimestre • Ces frais sont facturés séparément de la prime. • Les frais d'acceptation et de rapport du crédit ont été éliminés.

Les modalités de couverture seront offertes aux clients en fonction de leurs ventes annuelles assurables prévues, c.-à.-d. les ventes à l'exportation combinées à celles sur le marché canadien, comme l'indique la matrice ci-dessous. Ces changements s'appuient sur un modèle de tarification aligné sur le marché.

VOLUME DES VENTES ANNUELLES ASSURABLES	LIMITE DE CRÉDIT DISCRÉTIONNAIRE*	PAIEMENT DE PRIMES ET EXIGENCES DE DÉCLARATION	FRAIS D'APPROBATION DE CRÉDIT
1 M CAD et moins	0 \$ par défaut Maximum de 25 000 \$	Prime minimale fixe de 100 %, sans déclaration.	Par limite de crédit
Entre 1 M CAD et 5 M CAD	Maximum de 50 000 \$	Prime minimale fixe de 80 % avec ajustement annuel. Une déclaration annuelle des ventes assurées réelles.	Par limite de crédit
Entre 5 M CAD et 10 M CAD	Maximum de 50 000 \$	Paiement en fonction des déclarations** ou prime minimale fixe de 80 % avec ajustement annuel. Une déclaration annuelle des ventes assurées réelles.	Fixes ou par limite de crédit
Plus de 10 M CAD	Maximum de 100 000 \$	Paiement en fonction des déclarations** ou prime minimale fixe de 80 % avec ajustement annuel. Une déclaration annuelle des ventes assurées réelles.	Fixes ou par limite de crédit

* Désigne \$ CAD ou USD selon la devise de la Police

** EDC continuera d'offrir aux clients sa structure de paiement en fonction des déclarations, conformément au tableau ci-dessus.

Veuillez noter qu'EXPORTATION ET DÉVELOPPEMENT CANADA (EDC) est l'assureur au titre de toute police d'assurance créances à l'exportation et de toute police d'assurance coûts et créances à l'exportation et COMPAGNIE FRANÇAISE D'ASSURANCE POUR LE COMMERCE EXTÉRIEUR – CANADA BRANCH (COFACE) est l'assureur au titre de toute police d'assurance créances sur le marché canadien et toute police d'assurance coûts et créances sur le marché canadien.

Si vous avez des questions, communiquez directement à l'Équipe de réseau des courtiers à l'adresse courtiers@edc.ca.